

Séance ordinaire du 6 novembre 2018

<i>2018-11-386</i>	<i>Ouverture de la séance</i>	<i>3</i>
<i>2018-11-387</i>	<i>Adoption de l'ordre du jour</i>	<i>3</i>
<i>2018-11-388</i>	<i>Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 et des séances extraordinaires du 22 octobre 2018 et du 24 octobre 2018</i>	<i>5</i>
<i>2018-11-389</i>	<i>Démission de M. François Monfette, directeur général</i>	<i>6</i>
<i>2018-11-390</i>	<i>Résolution autorisant la conclusion d'un marché avec le ministère des Transports au montant de 2 871.01 \$/année pour le balayage de la chaussée sur notre territoire aux endroits spécifiés et ce, pour les années 2019, 2020 et 2021</i>	<i>6</i>
<i>2018-11-391</i>	<i>Adoption du règlement numéro 446-2018 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Tite</i>	<i>6</i>
<i>2018-11-392</i>	<i>Adoption du règlement numéro 447-2018 concernant la création d'une réserve financière pour les dépenses relatives à la protection du Lac à la Perchaude</i>	<i>7</i>
<i>2018-11-393</i>	<i>Adoption du règlement numéro 448-2018 abrogeant les règlements numéros 9-99, 19-99, 20-2000, 59-2001, 105-2003, 156-2005, 165-2005, 181-2006, 188-2006 et 307-2012</i>	<i>7</i>
<i>2018-11-394</i>	<i>Résolution d'adjudication du contrat pour les travaux de pavage sur une partie du chemin des Petites-Forges</i>	<i>8</i>
<i>2018-11-395</i>	<i>Résolution abrogeant les résolutions numéros 2018-10-374, 2018-10-375, 2018-10-376 et 2018-10-377 concernant des demandes de soumissions par appels d'offres publics dans le projet de mise aux normes et de modernisation de l'aréna</i>	<i>8</i>
<i>2018-11-396</i>	<i>Octroi de contrats pour la location de machinerie pour le déneigement hiver 2018-2019 aux firmes Les excavations Jovanex Inc. et Les entreprises Mon-Ben Inc.</i>	<i>9</i>
<i>2018-11-397</i>	<i>Résolution octroyant une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires de la 2^e avenue Chemin de la Pisciculture pour le déneigement, hiver 2018-2019, dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées (M. Pierre Champagne, responsable)</i>	<i>9</i>
<i>2018-11-398</i>	<i>Résolution octroyant une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires de la 9^e avenue Lac Pierre-Paul pour le déneigement, hiver 2018-2019, dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées (M. Yvon Bourassa, responsable)</i>	<i>10</i>
<i>2018-11-399</i>	<i>Résolution octroyant une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires de la 8^e avenue Lac Pierre-Paul pour le déneigement hiver 2018-2019, dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées (M. Michel Levasseur, responsable)</i>	<i>11</i>
<i>2018-11-400</i>	<i>Résolution octroyant une aide financière au montant de 157.20 \$ aux propriétaires du Chemin de la Pisciculture suite aux travaux de voirie effectués dans leur avenue à l'été 2018 (montant des travaux : 314.39 \$), dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (M. Léo Allaire, responsable)</i>	<i>11</i>
<i>2018-11-401</i>	<i>Résolution octroyant une aide financière au montant de 100 \$ à l'organisation du Noël du pauvre</i>	<i>12</i>
<i>2018-11-402</i>	<i>Résolution d'adhésion de la Ville à la Chambre de commerce de Mékinac pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019 au coût de 180 \$ plus les taxes applicables</i>	<i>12</i>
<i>2018-11-403</i>	<i>Résolution autorisant le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association des Gens d'Affaires de St-Tite pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019, au coût de 75 \$</i>	<i>12</i>

2018-11-404	<i>Résolution autorisant l'achat de 4 billets dans le cadre du Gala Reconnaissance de la Chambre de commerce de Mékinac qui se tiendra le 16 novembre 2018, au coût de 300 \$ plus les taxes applicables</i>	13
2018-11-405	<i>Résolution d'approbation de la liste des déboursés du 1^{er} au 30 septembre 2018 au montant de 940 015.30 \$</i>	13
2018-11-406	<i>Résolution d'approbation de la liste des déboursés du 1^{er} au 31 octobre 2018 au montant de 573 507.85 \$</i>	13
2018-11-407	<i>Correspondance</i>	14
2018-11-408	<i>Résolution octroyant une aide financière au montant de 350 \$ aux propriétaires du chemin Périgny suite aux travaux de voirie effectués dans leur avenue à l'été 2018 (montant des travaux : 2 152.56 \$), dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (M. Gilles Lafrenière, responsable)</i>	14
2018-11-409	<i>Résolution concernant l'intérêt de la Ville de Saint-Tite à adhérer à une entente intermunicipale de services pour la collecte et le transport des matières résiduelles</i>	13
2018-11-410	<i>Demande de soumissions par appel d'offres public pour les travaux de mise aux normes et de modernisation de l'aréna</i>	15
2018-11-411	<i>Levée de la séance</i>	15

Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 6 novembre 2018 à 20 h
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents : Mme Annie Pronovost maire
 Mme Marie-Andrée Trudel conseillère municipale
 Mme Martine St-Amant conseillère municipale
 M. Gilles Damphousse conseiller municipal
 Mme Sonia Richard conseillère municipale
 M. Gaétan Tessier conseiller municipal
 Mme Marie-Ève Tremblay conseillère municipale
 Me Julie Marchand greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme Annie Pronovost, mairesse.

2018-11-386 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-387 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance, d'y ajouter les points 15a), 15b) et 15c) et d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 et des séances extraordinaires du 22 octobre 2018 et du 24 octobre 2018;
4. Administration - Direction générale :
 - 4.1 Démission de M. François Monfette, directeur général;
 - 4.2 Résolution autorisant la conclusion d'un marché avec le ministère des Transports au montant de 2 871.01 \$/année pour le balayage de la chaussée sur notre territoire aux endroits spécifiés et ce, pour les années 2019, 2020 et 2021;
5. Greffe :
 - 5.1 Adoption du règlement numéro 446-2018 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Tite;
 - 5.2 Adoption du règlement numéro 447-2018 concernant la création d'une réserve financière pour les dépenses relatives à la protection du Lac à la Perchaude;

- 5.3 Adoption du règlement numéro 448-2018 abrogeant les règlements numéros 9-99, 19-99, 20-2000, 59-2001, 105-2003, 156-2005, 165-2005, 181-2006, 188-2006 et 307-2012;
- 5.4 Résolution d'adjudication du contrat pour les travaux de pavage sur une partie du chemin des Petites-Forges;
- 5.5 Résolution abrogeant les résolutions numéros 2018-10-374, 2018-10-375, 2018-10-376 et 2018-10-377 concernant des demandes de soumissions par appels d'offres publics dans le projet de mise aux normes et de modernisation de l'aréna;
6. Loisirs et culture
- Aucun point.
7. Ressources humaines :
- Aucun point.
8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :
- 8.1 Octroi de contrats pour la location de machinerie pour le déneigement hiver 2018-2019 aux firmes Les excavations Jovanex Inc. et Les entreprises Mon-Ben Inc.;
- 8.2 Résolution octroyant une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires de la 2e avenue Chemin de la Pisciculture pour le déneigement, hiver 2018-2019, dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées (M. Pierre Champagne, responsable);
- 8.3 Résolution octroyant une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires de la 9e avenue Lac Pierre-Paul pour le déneigement, hiver 2018-2019, dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées (M. Yvon Bourassa, responsable);
- 8.4 Résolution octroyant une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires de la 8e avenue Lac Pierre-Paul pour le déneigement, hiver 2018-2019, dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées (M. Michel Levasseur, responsable);
- 8.5 Résolution octroyant une aide financière au montant de 157.20 \$ aux propriétaires du chemin de la Pisciculture suite aux travaux de voirie effectués dans leur avenue à l'été 2018 (montant des travaux : 314.39 \$), dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (M. Léo Allaire, responsable);
9. Urbanisme et développement du territoire :
- Aucun point.
10. Gestion des eaux :
- Aucun point.
11. Autres sujets :
- 11.1 Résolution octroyant une aide financière au montant de 100 \$ à l'organisation du Noël du pauvre;

- 11.2 Résolution d'adhésion de la Ville à la Chambre de commerce de Mékinac pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019 au coût de 180 \$ plus les taxes applicables;
- 11.3 Résolution autorisant le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association des gens d'affaires de St-Tite pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019, au coût de 75 \$;
- 11.4 Résolution autorisant l'achat de 4 billets dans le cadre du Gala Reconnaissance de la Chambre de commerce de Mékinac, qui se tiendra le 16 novembre 2018, au coût de 300 \$ plus les taxes applicables;
12. Résolution d'approbation de la liste des déboursés du 1^{er} au 30 septembre 2018 au montant de 940 015.30 \$;
13. Résolution d'approbation de la liste des déboursés du 1^{er} au 31 octobre 2018 au montant de 573 507.85 \$;
14. Correspondance;
15. Affaires nouvelles;
- a) Résolution octroyant une aide financière au montant de 350.00 \$ aux propriétaires du chemin Périgny suite aux travaux de voirie effectués dans leur avenue à l'été 2018 (montant des travaux : 2 152.56 \$), dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (M. Gilles Lafrenière, responsable);
- b) Résolution concernant l'intérêt de la Ville de Saint-Tite à adhérer à une entente intermunicipale de services pour la collecte et le transport des matières résiduelles;
- c) Demande de soumissions par appel d'offres public pour les travaux de mise aux normes et de modernisation de l'aréna;
16. Période de questions;
17. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-388

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 22 OCTOBRE 2018 ET DU 24 OCTOBRE 2018

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 et des séances extraordinaires du 22 octobre 2018 et du 24 octobre 2018 tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les accepter tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

2018-11-389 DÉMISSION DE M. FRANÇOIS MONFETTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE M. François Monfette a remis, en date du 31 octobre 2018, sa lettre de démission au poste de directeur général de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite prend acte du dépôt de la lettre de démission de M. François Monfette, au poste de directeur général de la Ville de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-390 RÉOLUTION AUTORISANT LA CONCLUSION D'UN MARCHÉ AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS AU MONTANT DE 2 871.01 \$/ANNÉE POUR LE BALAYAGE DE LA CHAUSSÉE SUR NOTRE TERRITOIRE AUX ENDROITS SPÉCIFIÉS ET CE, POUR LES ANNÉES 2019, 2020 ET 2021

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports propose à la Ville de conclure un marché pour le balayage de la chaussée sur notre territoire à divers endroits ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports propose de payer un montant de 2 871.01 \$/année pour les années 2019-2020-2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte le marché offert par le ministère des Transports tel que proposé pour le balayage de la chaussée, et ce, pour les années 2019-2020-2021 et que la greffière soit autorisée à signer ce marché.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

2018-11-391 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 446-2018 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINT-TITE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 446-2018 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Tite a été donné à la séance ordinaire du 9 octobre 2018 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le bulletin municipal « Le Citoyen » en date du 25 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,

et résolu :

QUE soit adopté, sans changement, le règlement numéro 446-2018 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-392 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 447-2018 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES RELATIVES À LA PROTECTION DU LAC À LA PERCHAUDE**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 447-2018 concernant la création d'une réserve financière pour les dépenses relatives à la protection du Lac à la Perchaude a été donné à la séance ordinaire du 9 octobre 2018 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE soit adopté, sans changement, le règlement numéro 447-2018 concernant la création d'une réserve financière pour les dépenses relatives à la protection du Lac à la Perchaude.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-393 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 448-2018 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 9-99, 19-99, 20-2000, 59-2001, 105-2003, 156-2005, 165-2005, 181-2006, 188-2006 ET 307-2012**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 448-2018 abrogeant les règlements numéros 9-99, 19-99, 20-2000, 59-2001, 105-2003, 156-2005, 165-2005, 181-2006, 188-2006 et 307-2012 a été donné à la séance ordinaire du 9 octobre 2018 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE soit adopté, sans changement, le règlement numéro 448-2018 abrogeant les règlements numéros 9-99, 19-99, 20-2000, 59-2001, 105-2003, 156-2005, 165-2005, 181-2006, 188-2006 et 307-2012.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-394

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DES PETITES-FORGES

CONSIDÉRANT QUE lors d'un appel d'offres public qui se terminait le 2 novembre 2018, quatre (4) soumissions ont été reçues :

Soumissionnaires	Prix du contrat
Maskimo Construction Inc.	217 398.18 \$ taxes incluses (option 2)
Construction et pavage Portneuf Inc.	215 134.55 \$ taxes incluses (option 2)
Sintra Inc.	230 950.28 \$ taxes incluses (option 2)
Eurovia Québec Construction Inc.	183 730.05 \$ taxes incluses (option 1) 174 934.46 \$ taxes incluses (option 2)
Option 1 : enrobé tiède flexible de haute performance Option 2 : type ESG 10, bitume PG 64-34 THRD	

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Eurovia Québec Construction Inc. offre à la Ville d'effectuer les travaux de pavage avec l'option 1, soit l'enrobé tiède flexible de haute performance, au prix de l'option 2, soit 174 934.46 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite bénéficiera d'un meilleur produit au prix le plus bas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde le contrat pour les travaux de pavage sur une partie du chemin des Petites-Forges, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Eurovia Québec Construction Inc., au coût de 174 934.46 \$ taxes incluses pour l'option 1, soit l'enrobé tiède de haute performance, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-395

RÉSOLUTION ABROGEANT LES RÉSOLUTIONS NUMÉROS 2018-10-374, 2018-10-375, 2018-10-376 ET 2018-10-377 CONCERNANT DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PAR APPELS D'OFFRES PUBLICS DANS LE PROJET DE MISE AUX NORMES ET DE MODERNISATION DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite a obtenu une licence de constructeur-propriétaire auprès de la Régie du bâtiment du Québec et entendait réaliser le projet de mise aux normes et de modernisation de l'aréna en tant qu'entrepreneur général;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté les résolutions numéros 2018-10-374, 2018-10-375, 2018-10-376 et 2018-10-377 lors de la séance extraordinaire du 22 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE ces résolutions autorisent la demande de soumissions par appels d'offres publics pour les travaux d'électricité, de structure, de chauffage et ventilation et l'achat et l'installation d'un ascenseur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal n'entend plus agir comme entrepreneur général dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite abroge les résolutions numéros 2018-10-374, 2018-10-375, 2018-10-376 et 2018-10-377 concernant des demandes de soumissions par appels d'offres publics dans le projet de mise aux normes et de modernisation de l'aréna.

Adoptée à l'unanimité

TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU, TRAVAUX PUBLICS

2018-11-396

OCTROI DE CONTRATS POUR LA LOCATION DE MACHINERIE POUR LE DÉNEIGEMENT HIVER 2018-2019 AUX FIRMES LES EXCAVATIONS JOVANEX INC. ET LES ENTREPRISES MON-BEN INC.

CONSIDÉRANT QUE pour répondre au besoin de déneigement des rues et des stationnements de la Ville de Saint-Tite, il est nécessaire de procéder à la location de machinerie;

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés à chacun des entrepreneurs locaux possédant la machinerie requise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte les tarifs horaires proposés par ces entrepreneurs:

1. Les entreprises Mon-Ben Inc. pour les travaux de déneigement sur demande et la nuit, de la rue Saint-Jean, au coût de 30 \$ par déneigement;
2. Les Excavations Jovanex Inc. pour les travaux de déneigement du secteur Sud urbain au taux horaire de 105 \$ pour la location d'une niveleuse et pour les travaux de déneigement des stationnements du Sportium et du bassin incendie (parc industriel) pour la location des équipements suivants : chargeur avec réversible au tarif horaire de 105 \$, rétrocaveuse 420E au tarif horaire de 95 \$, ainsi qu'un camion avec sableuse et lame réversible latérale au tarif horaire de 90 \$, si besoin.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-397

RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 200 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DE LA 2^E AVENUE CHEMIN DE LA PISCICULTURE POUR LE DÉNEIGEMENT, HIVER 2018-2019, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉNEIGEMENT DES AVENUES PRIVÉES (M. PIERRE CHAMPAGNE, RESPONSABLE)

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Ville de Saint-Tite contient beaucoup d'artères non verbalisées conçues et réalisées au fil des ans pour donner accès à des zones de villégiature des secteurs du Lac Pierre-Paul, Lac-à-la-Perchaude, Lac Trottier et de la Petite-Mékinac;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité de l'entretien de ces artères est sous la juridiction des propriétaires riverains utilisant l'artère non verbalisée pour se rendre à leurs résidences;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du programme d'aide au déneigement des avenues privées, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite contribue financièrement au déneigement de ces voies carrossables au montant de 200 \$ sur présentation de pièces justificatives;

CONSIDÉRANT les frais encourus par les propriétaires de la 2^e avenue Chemin de la Pisciculture pour le déneigement, hiver 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires de la 2^e avenue Chemin de la Pisciculture rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière d'un montant de 200 \$ aux propriétaires de la 2^e avenue Chemin de la Pisciculture dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées pour l'hiver 2018-2019 (M. Pierre Champagne, responsable).

Adoptée à l'unanimité

2018-11-398 **RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 200 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DE LA 9^E AVENUE LAC PIERRE-PAUL POUR LE DÉNEIGEMENT, HIVER 2018-2019, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉNEIGEMENT DES AVENUES PRIVÉES (M. YVON BOURASSA, RESPONSABLE)**

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Ville de Saint-Tite contient beaucoup d'artères non verbalisées conçues et réalisées au fil des ans pour donner accès à des zones de villégiature des secteurs du Lac Pierre-Paul, Lac-à-la-Perchaude, Lac Trottier et de la Petite-Mékinac;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité de l'entretien de ces artères est sous la juridiction des propriétaires riverains utilisant l'artère non verbalisée pour se rendre à leurs résidences;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du programme d'aide au déneigement des avenues privées, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite contribue financièrement au déneigement de ces voies carrossables au montant de 200 \$ sur présentation de pièces justificatives;

CONSIDÉRANT les frais encourus par les propriétaires de la 9^e avenue Lac Pierre-Paul pour le déneigement, hiver 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires de la 9^e avenue Lac Pierre-Paul rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière d'un montant de 200 \$ aux propriétaires de la 9^e avenue Lac Pierre-Paul dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées pour l'hiver 2018-2019 (M. Yvon Bourassa, responsable).

Adoptée à l'unanimité

2018-11-399

RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 200 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DE LA 8^E AVENUE LAC PIERRE-PAUL POUR LE DÉNEIGEMENT, HIVER 2018-2019, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉNEIGEMENT DES AVENUES PRIVÉES (M. MICHEL LEVASSEUR, RESPONSABLE)

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Ville de Saint-Tite contient beaucoup d'artères non verbalisées conçues et réalisées au fil des ans pour donner accès à des zones de villégiature des secteurs du Lac Pierre-Paul, Lac-à-la-Perchaude, Lac Trottier et de la Petite-Mékinac;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité de l'entretien de ces artères est sous la juridiction des propriétaires riverains utilisant l'artère non verbalisée pour se rendre à leurs résidences;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du programme d'aide au déneigement des avenues privées, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite contribue financièrement au déneigement de ces voies carrossables au montant de 200 \$ sur présentation de pièces justificatives;

CONSIDÉRANT les frais encourus par les propriétaires de la 8^e avenue Lac Pierre-Paul pour le déneigement, hiver 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires de la 8^e avenue Lac Pierre-Paul rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière d'un montant de 200 \$ aux propriétaires de la 8^e avenue Lac Pierre-Paul dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées pour l'hiver 2018-2019 (M. Michel Levasseur, responsable).

Adoptée à l'unanimité

2018-11-400

RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 157.20 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN DE LA PISCICULTURE SUITE AUX TRAVAUX DE VOIRIE EFFECTUÉS DANS LEUR AVENUE À L'ÉTÉ 2018 (MONTANT DES TRAVAUX : 314.39 \$), DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES AVENUES PRIVÉES (M. LÉO ALLAIRE, RESPONSABLE)

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Ville de Saint-Tite contient beaucoup d'artères non verbalisées conçues et réalisées au fil des ans pour donner accès à des zones de villégiature des secteurs du Lac Pierre-Paul, Lac-à-la-Perchaude, Lac Trottier, de la Petite-Mékinac et des Petites-Forges;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité de l'entretien de ces artères est sous la juridiction des propriétaires riverains utilisant l'artère non verbalisée pour se rendre à leurs résidences;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du programme d'aide à l'entretien des avenues privées, la Ville de Saint-Tite contribue financièrement à l'entretien de ces voies carrossables dans une proportion de 50 % des coûts jusqu'à concurrence de 350 \$ par projet, sur présentation de pièces justificatives;

CONSIDÉRANT QUE les frais encourus par les propriétaires du chemin de la Pisciculture pour l'entretien de leur avenue s'élèvent à 314.39 \$;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires du chemin de la Pisciculture rencontre les exigences d'admissibilité à

ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère,
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière d'un montant de 157.20\$ aux propriétaires du chemin de la Pisciculture, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (M. Léo Allaire, responsable).

Adoptée à l'unanimité

AUTRES SUJETS

2018-11-401 RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 100 \$ À L'ORGANISATION DU NOËL DU PAUVRE

CONSIDÉRANT QUE les responsables du Noël du pauvre ont déposé une demande d'aide financière auprès des élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde une aide financière au montant de 100 \$ à l'organisation du Noël du pauvre.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-402 RÉSOLUTION D'ADHÉSION DE LA VILLE À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MÉKINAC POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MAI 2018 AU 30 AVRIL 2019 AU COÛT DE 180 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la Ville de Saint-Tite à la Chambre de commerce de Mékinac, pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'adhésion est de 180 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'adhésion de la Ville de Saint-Tite à la Chambre de commerce de Mékinac, du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019, au coût de 180 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme la mairesse Mme Annie Pronovost et le conseiller M. Gilles Damphousse, à titre de délégués.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-403 RÉSOLUTION AUTORISANT LE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE ST-TITE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN 2018 AU 31 MAI 2019, AU COÛT DE 75 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la Ville de Saint-Tite à l'Association des gens d'affaires de St-Tite, pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'adhésion est de 75 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Saint-Tite à l'Association des gens d'affaires de St-Tite, pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019, au coût de 75 \$.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-404 **RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT DE 4 BILLETS DANS LE CADRE DU GALA RECONNAISSANCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MÉKINAC, QUI SE TIENDRA LE 16 NOVEMBRE 2018, AU COÛT DE 300 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

CONSIDÉRANT QUE le Gala Reconnaissance de la Chambre de commerce de Mékinac se tiendra le 16 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil jugent opportun d'y prendre part;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat de quatre (4) billets dans le cadre du Gala Reconnaissance de la Chambre de Commerce de Mékinac au coût total de 300 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-405 **RÉSOLUTION D'APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2018 AU MONTANT DE 940 015.30 \$**

CONSIDÉRANT QUE pour l'approbation de la liste des déboursés du 1^{er} au 30 septembre 2018, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère,
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
et résolu :

QUE la liste des déboursés au montant de neuf cent quarante mille quinze dollars et trente cents (940 015.30 \$) soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-406 **RÉSOLUTION D'APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE 2018 AU MONTANT DE 573 507.85 \$**

CONSIDÉRANT QUE pour l'approbation de la liste des déboursés du 1^{er} au 31 octobre 2018, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu :

QUE la liste des déboursés au montant de cinq cent soixante-treize mille cinq cent sept dollars et quatre-vingt-cinq cents (573 507.85 \$) soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-407 **CORRESPONDANCE**

La mairesse Mme Annie Pronovost dépose une pétition transmise au conseil municipal par les résidents de la Résidence Le Béli pour qu'il y ait de l'éclairage additionnel sur la rue Adrien-Bélisle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite prend acte du dépôt de la pétition déposée par les résidents de la Résidence Le Béli.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

2018-11-408 **RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 350 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN PÉRIGNY SUITE AUX TRAVAUX DE VOIRIE EFFECTUÉS DANS LEUR AVENUE À L'ÉTÉ 2018 (MONTANT DES TRAVAUX : 2 152.56 \$), DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES AVENUES PRIVÉES (M. GILLES LAFRENIÈRE, RESPONSABLE)**

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Ville de Saint-Tite contient beaucoup d'artères non verbalisées conçues et réalisées au fil des ans pour donner accès à des zones de villégiature des secteurs du Lac Pierre-Paul, Lac-à-la-Perchaude, Lac Trottier, de la Petite-Mékinac et des Petites-Forges;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité de l'entretien de ces artères est sous la juridiction des propriétaires riverains utilisant l'artère non verbalisée pour se rendre à leurs résidences;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du programme d'aide à l'entretien des avenues privées, la Ville de Saint-Tite contribue financièrement à l'entretien de ces voies carrossables dans une proportion de 50 % des coûts jusqu'à concurrence de 350 \$ par projet, sur présentation de pièces justificatives;

CONSIDÉRANT QUE les frais encourus par les propriétaires du chemin Périgny pour l'entretien de leur avenue s'élèvent à 2 152.56 \$;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires du chemin Périgny rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière d'un montant de 350 \$ aux propriétaires du chemin Périgny, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (M. Gilles Lafrenière, responsable).

Adoptée à l'unanimité

2018-11-409 **RÉSOLUTION CONCERNANT L'INTÉRÊT DE LA VILLE DE SAINT-TITE À ADHÉRER À UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SERVICES POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite a été invitée par les municipalités de Sainte-Thècle et de Lac-aux-Sables à adhérer à une entente intermunicipale de services pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Sainte-Thècle et de Lac-aux-Sables ont déjà une telle entente et ce, depuis 7 ans;

CONSIDÉRANT QUE cette adhésion pourrait générer des économies pour la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite manifeste l'intérêt d'adhérer à une entente intermunicipale de services avec les municipalités de Sainte-Thècle et de Lac-aux-Sables pour la collecte et le transport des matières résiduelles, le tout sujet à ce que les conditions de l'entente à venir soient acceptables pour la Ville et que l'analyse des prévisions financières soit concluante.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-410 **DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE MODERNISATION DE L'ARÉNA**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit effectuer des travaux de mise aux normes et de modernisation de l'aréna;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions publiques pour ces travaux de pavage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder à la demande de soumissions publiques pour le projet ci-dessus mentionné;
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-11-411 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu que la séance soit levée à 20 heures 35.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand
Greffière

Annie Pronovost
Mairesse